

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2021/10 Paraphe : BS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2021/06	

Nombres de membres : Le dix-sept février deux mille vingt et un, le Conseil
En exercice : 122 communal, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la
Présents : 103 Présidence de M. Benoit SINGLIT.
Votants : 113
POUR : 95 (84.07%) Date de la convocation : 09/02/2021
CONTRE : 6 (5.31%) Mme est élue secrétaire de séance.
ABSTENTION : 12 (10.62%)

Ayant pouvoir de vote : Mmes ANDREY Danièle, BAUDART Martine, BERGERY Marie-Claude, DION Valentine, FOURCART Marie-Hélène, GELHAYE Martine, GUERIN Anne-Marie, HAUDECOEUR Agnès, HERBAY Christelle, HUSSON POISSON Fanny, LALLEMENT Séverine, LAMPSON Nadège, LEFORT Sylvie, LELOUP Nathalie, NAUDIN Muriel, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, PIRAS Caroline, SEMBENI Anne, SEMBENI Peggy, VERNEL Martine et MM. ALBAUD Gilles, AUDEGOND Michaël, AUROUX Emmanuel, BERTHELEMY Mathieu, BESANCON Tony, BESTEL Bernard, BOLY Francis, BOUILLEAUX Jean-Pol, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CARRE Joël, COLSON Pascal, CORNEILLE Jean-Pierre, COURVOISIER Frédéric, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DE POUILLY Jean, DEGLAIRE Thierry, DEMISSY Pierre, DESTENAY Roland, DESWAENE Bruno, DUGARD Yann, DUMANGE Dominique, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, GENTY Jean-Charles, GODART Olivier, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Franck, GROSSELIN Jacques, HANNEQUIN Laurent, HAULIN Bertrand, HAULIN Eric, HULOT Christian, LABBE José, LALONDE Loïc, LAURENT-CHAUVET Pierre, LE GALL Jean-François, LEBON Christophe, LECLERCQ Guy, LESOILLE Patrick, LOBIDEL Alain, LORFEUVRE Géraud, LOUIS Jean-Marc, MACHINET Jean-Baptiste, MACHINET Thierry, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MARCHAND Fabrice, MARYNS Bruno, MATHIAS Frédéric, MEIS Michel, MINET Maxime, MOUTON Francis, NANJI Léopold, NIZET Sylvain, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PERTUS Xavier, PIC Jean-Yves, PIERSON Florent, POTRON Pierre, POUCKET Eric, QUEVAL Guillaume, RAGUET Philippe, RATAUX Frédéric, RAULET Olivier, RENAUX Thierry RENOLLET Hubert, RICHELET Jean-Pol, ROBIN Dominique, SALEZ René, SEMBENI Alain, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, VAIRY Lionel, VAN DEN BERGH Charles.

Représentés : Mmes BECHARD Isabelle a donné pouvoir de vote à M. MATHIAS Frédéric, Mme FESTUOT Annie a donné pouvoir de vote à M. RENOLLET Hubert, Mme LESUEUR Patricia a donné pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise, Mme MARCHERAS Laëtitia a donné pouvoir de vote à M. SIGNORET Francis, Mme ROGER Magali a donné pouvoir de vote à M. CARPENTIER Dominique et MM. M. DESGEORGES Marc a donné pouvoir de vote à M. LEBON Christophe, M. GAVART Vincent a donné pouvoir de vote à Mme NAUDIN Muriel, M. LAIES Benoit a donné pouvoir de vote à Mme BERGERY Marie-Claude, M. VALET Bruno a donné pouvoir de vote à M. RAGUET Philippe, M. DION Christophe a donné pouvoir de vote à M. MARYNS Bruno

OBJET : ENTREE AU CAPITAL DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE ENR ARDENNES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article Article L1521-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise notamment la compétence Protection et mise en valeur de l'environnement ;

Considérant que dans le cadre du Pacte Ardennes, une étude pour la création d'une SEM a été menée (Société d'économie mixte des énergies renouvelables) par Ardennes Développement ;

.../...

Considérant que cette SEM a plusieurs objectifs : favoriser l'émergence de projets sur le territoire, la création et la conservation de valeur économique générée par ces projets et le réinvestissement de cette valeur ajoutée dans des projets locaux, de plus faible envergure ;

Vu la présentation effectuée en réunion de Bureau des 29/09/2020 et du 18/01/21 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- D'approuver la création de la Société d'économie mixte locale ENR ARDENNES
- D'approuver la participation de la Communauté de communes au capital de la SEM ENR ARDENNES à hauteur 110 739 €, dont 55 370 € libérés lors de la création
- D'approuver les statuts de la SEM EnR Ardennes figurant en annexe
- D'approuver le Pacte d'actionnaires de la SEM EnR Ardennes figurant en annexe
- De déléguer au Président ou à son représentant la représentation de la communauté de communes à la SEM EnR Ardennes
- D'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir

Le Président,

